

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI
14 avril 2025 à 20H30
Salle du Conseil

Présents : Nicolas MASSOL, Maire - Nicolas BADET - Julie BESSAC-FRAYSSINET - Mathieu BOISSONNADE - Marie-José CALMELS - Pierre CAMBOULIVES - Fabien ENJALBERT - Sylvie LAJUGIE - Laurie MAUREL - Régis NESPOULOUS

Absents ou excusés : Nathalie BLANC (procuration à Mme CALMELS) - Emmanuel BREVET - Jean-François CASTANIE (procuration à M. ENJALBERT) - M. VIRENQUE (procuration à M. CAMBOULIVES)

Secrétaire de séance : Marie-José CALMELS

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20.02.2025
 - Présentation des décisions du maire prises depuis la dernière séance du conseil municipal
 - Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux en 2024
 - Présentation par Madame la Conseillère aux décideurs locaux du document de valorisation financière 2024
 - mise en œuvre de la convention de gestion de service de compétence « eau potable » entre la commune de Comps-la-Grand-Ville et la communauté de communes du Pays de Salars : scission des comptabilités
 - Présentation de la note brève et synthétique commune au compte financier unique 2024 et au budget primitif 2025
 - Approbation des comptes financiers uniques 2024 :
 - budgets Principal
 - budget annexe Eau et assainissement
 - budget annexe Boulangerie
 - budget annexe Lotissement Bellevue 2
 - Affectation des résultats 2024 :
 - budget Principal
 - budget annexe Eau et assainissement
 - budget Boulangerie
 - budget annexe Lotissement Bellevue 2
 - admission de titres de recettes irrécouvrables en non valeur - budget principal de la commune et budget annexe « eau et assainissement »
 - Convention avec l'association des amis de Saint-Sauveur pour l'acquisition de matériel sono église Saint-Sauveur
 - Rénovation du réseau éclairage public par des lampes LED
 - Vote des taux des contributions directes locales
 - Vote des budgets primitifs 2025 :
 - Budget principal
 - Budget annexe eau et assainissement
 - Budget annexe Boulangerie
 - Budget annexe lotissement Bellevue 2
 - Convention de servitudes de réseau ENEDIS alimentation centrale photovoltaïque toiture salle des fêtes
 - Questions diverses
- Additif au 09.04.2025 :
- Vote du budget primitif 2025 : budget annexe Le Puech

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26.11.2024

Décision du conseil : pour à l'unanimité des membres présents et représentés

PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant – pas de décisions prises depuis la séance du 20.02.225

PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN 2024

M. le Maire présente comme chaque année l'état récapitulatif des indemnités perçues par le maire et les adjoints.

PRESENTATION PAR MADAME LA CONSEILLERE AUX DECIDEURS LOCAUX DU DOCUMENT DE VALORISATION FINANCIERE 2024

Mme Emeline REGI, agente de la DDFIP, remplace M. Stéphane CHALVET en qualité de conseillère aux décideurs locaux. Elle présente aux élus un document de valorisation financière.

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE GESTION DE SERVICE DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE » ENTRE LA COMMUNE DE COMPS-LA-GRAND-VILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALARS : SCISSION DES COMPTABILITES

Afin de mettre en application la convention de gestion de service de la compétence eau, Monsieur le Maire présente une proposition de ventilation des éléments comptables et budgétaires du budget eau et assainissement entre le budget annexe de la commune « eau et assainissement » 38701 pour le service « assainissement » et le budget annexe « eau » de la communauté de communes du Pays de Salars 30304 pour le service « eau » :

- Les immobilisations, amortissements, subventions et reprises de subventions (c/21, c/28, c/13, c/139) sont affectés selon leur objet ou service concerné ou si l'indentification n'est pas possible la clé de répartition retenue est 30% budget « eau » (service eau) CCPS 30304 et 70 % budget « eau et assainissement » commune 38701 (service assainissement)
- Les emprunts sont affectés en totalité au budget « eau et assainissement » de la commune 38701 (service assainissement)
- Les soldes des comptes d'investissement
 - o 10222 et 1068 : 30 % budget « eau » CCPS 30304 et 70% budget « eau et assainissement » de la commune 38701
 - o 110 : 72 % budget « eau » CCPS 30304 et 28% budget « eau et assainissement » de la commune 38701
 - o 12 : la ventilation est basée sur les dépenses et recettes de l'exercice 2024. Quand les sommes ne sont pas clairement identifiées « eau » ou « assainissement », elles sont ventilées selon les clés de répartitions définies sur les documents annexes « balance des comptes » et « dépenses de fonctionnement 2024 »

Pour des raisons techniques, les restes à recouvrer restent sur le budget assainissement 38701. Si des admissions en non-valeurs concernant des titres d'eau sont décidées conjointement avec la CC Pays de Salars, il est possible, sur délibérations concordantes, que la CC prenne en charge une partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la ventilation proposée :
 - o De la balance

- De l'actif
 - Des subventions
 - Des emprunts
- D'approuver les résultats reportés sur les budgets « eau » de la CCPS (30304) et « eau et assainissement » de la commune (38701) tel qu'il suit :

		budget annexe « Eau » 30304 CCPS (service eau)	Budget annexe « Eau et Assainissement » 38701 commune Service assainissement	CUMUL
Résultats transférés				
	Investissement	-7 578.99 €	29 280.75 €	21 701.76 €
	Fonctionnement	21 265.99 €	4 007.18 €	25 273.17 €
	Trésorerie	13 687.00 €	2 104.67 €	15 791.67 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition,
- De mandater Monsieur le Maire pour signer tout document et prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

APPROBATION COMpte FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 38700 ET PRESENTATION DE LA NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Sylvie LASSEUR-LAJUGIE adjointe chargée des finances ;

La note de présentation brève et synthétique est soumise à l'assemblée délibérante.

Le budget principal de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis au vote de l'assemblée délibérante s'est exécuté pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement tel qu'il suit sachant que par erreur, au budget primitif le résultat d'investissement de la section d'investissement avait été inscrit pour la somme de -208 527.24 € au lieu de + 114 297.35 € (la somme de -208527.24 € correspondant au besoin de financement)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
011 Charges à caractères général	114 425.27	013 Atténuation de charges	16 020.00
012 Charges de personnel	215 346.78	70 Produits des services	82 210.20
014 Atténuation de produits	4 376.00	73 Impôts et taxes	24 201.02
65 Autres charges de gestion courante	65 575.07	731 Fiscalité locale	213 521.00
66 Charges financières	15 444.45	74 Dotations et participations	288 411.95
67 Charges spécifiques	0.00	75 Autres produits de gestion courante	13 092.73
68 Dotations provisions semi-budgét.	464.09	76 Produits financiers	4.65
		77 Produits spécifiques	5 787.76
		78 reprises sur amort. et provisions	0.00
Dépenses réelles	415 631.66	Recettes réelles	643 249.31

023 Virement à la sect° d'invest.	0.00	042 Opérat° d'ordre entre sections	5 389.00
042 Opérations d'ordre entre sections	14 737.97	043 Opérations d'ordre intérieur section	0.00
043 Opérations d'ordre intérieur section	0.00		
Dépenses de l'exercice	430 369.63	Recettes de l'exercice	648 638.31
RESULTAT SUR L'ANNEE (déficit)		RESULTAT SUR L'ANNEE (excédent)	218 268.68
002 Report déficit N-1	0.00	002 Report excédent fonct N-1	198 334.84
Dépenses cumulés	430 369.63	Recettes cumulées	846 973.15
RESULTAT CUMULE (déficit)		RESULTAT CUMULE (excédent)	416 603.52

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
20 immo incorporelles + 204	0.00	13 Subventions d'invest. reçues	22 437.97
21 à 23 Immo. corporelles/ en cours	0.00	16 Emprunts et dettes assimilées (-165)	51 000.00
Opération 113 matériel informatique	1 785.36	165 dépôts et cautionnements	0.00
Opération 154 réseau électrique	1 642.65	20 Immo. Corporelles (sauf 204)	0.00
Opération 155 éclairage public	0.00	204 Subv. équipements versées	0.00
Opération 176 bâtiments scolaires	16 916.91	21 Immo. corporelles	0.00
Opération 185 mobilier	853.91	22 Immo reçues en affectation	0.00
Opération 191 voirie	6 482.63	23 Immo. en cours	0.00
Opération 192 matériel	26 667.58	10 Dotat°,fonds divers,réserves(-1068)	91 863.05
Opération 195 église St Sauveur	0.00	1068 Affectation du Résultat	208 527.24
Opération 197 bâtiments communaux	1 817.28	18 Compte de liaison	0.00
Opération 202 aire de jeux	0.00	26 Participations et créances rattachées	0.00
Opération 204 salle des fêtes	302 692.19	27 Autres immobilisations financières	0.00
Opération 205	0.00	024 Produits des cessions	0.00
Opération 207 signalisation	0.00	45 Opérations pour compte de tiers	0.00
Opération 208 adressage	14 827.13		
Opération 209 réhab cabinet médical	20 933.54		
10 dotations fonds divers réserves	0.00		
13 Subventions d'investissement	0.00		
16 remboursements emprunts	39 193.35		
18 Compte de liaison	0.00		
26 Participations et créances rattachées	0.00		
27 Autres immobilisations financières	0.00		
45 Opérations pour compte de tiers	0.00		
Dépenses réelles	433 812.53	Recettes réelles	373 828.26
040 Opérations d'ordre entre sect°	5 389.00	021 Virement de la sect° de fonct.	0.00
041 Opérations patrimoniales	19 480.75	040 Opérations d'ordre entre sect°	14 737.97
		041 Opérations patrimoniales	19 480.75
Dépenses de l'exercice	458 682.28	Recettes de l'exercice	408 046.98
RESULTAT DE L'ANNEE (déficit)	50 635.30		
001 Report Déficit N-1	0.00	001 Report excédent N-1	114 297.35
RESULTAT CUMULE (déficit)		RESULTAT CUMULE (excédent)	63 662.05
RAR à reprendre en n+1	54 421.00	RAR à reprendre en n+1	258 400.00
Dépenses cumulés	513 103.28	Recettes cumulées	780 744.33

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, APPROUVE (pour : 12 – contre : 0 – abstention : 0) le compte financier unique du budget principal de la commune (38700) pour l'année 2024

APPROBATION COMpte FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE « EAU-ASSAINISSEMENT » 38701

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Sylvie LASSERRE-LAJUGIE adjointe chargée des finances ;

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis au vote de l'assemblée délibérante s'est exécuté pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)		
011 Charges à caractères général	32 004.83	013 Atténuation de charges	0.00
012 Charges de personnel	33 689.00	70 Produits des services	113 606.46
014 Atténuation de produits	15 751.00	73 Impôts et taxes	0.00
65 Autres charges de gestion courante	22 891.11	74 Dotations et participations	2 311.00
66 Charges financières	3 316.15	75 Autres produits gestions courante	1 368.14
67 Charges exceptionnelles	0.00	76 Produits financiers	0.00
68 Dotations aux prov. et dépréciations	8.50	77 Produits exceptionnels	0.00
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	0.00	78 Reprises sur prov. et dépréciations	0.00
022 Dépenses imprévues	0.00		
Dépenses réelles	107 660.59	Recettes réelles	117 285.60
023 Virement à la sect° d'invest.			
042 Opérations d'ordre entre sections	42 229.00	042 Opérations d'ordre entre sections	12 333.00
043 Opérations d'ordre intérieur sections	0.00	043 Opérations ordre intérieur sections	0.00
Dépenses de l'exercice	149 889.59	Recettes de l'exercice	129 618.60
RESULTAT DE L'ANNEE (déficit)	20 270.99	RESULTAT DE L'ANNEE (excédit)	
002 Report déficit N-1	0.00	002 Report excédent fonct N-1	45 544.16
Dépenses cumulés	149 889.59	Recettes cumulées	175 162.76
RESULTAT CUMULE (déficit)		RESULTAT CUMULE (excédent)	25 273.17

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)		
20 Immo. incorporelles	0.00	13 Subventions d'investissement reçues	0.00
21 Immo. corporelles	0.00	16 Emprunts et dettes assimilées (-165)	0.00
Opération 181 amélioration AEP	1 394.11	165 dépôts et cautionnements	0.00
Opération 183 machines	1 799.83	10 Dotat°,fonds divers,réserves(-1068)	3 777.88

Opération 186 révision zonage assainissement	0.00	1068 Affectation du Résultat	0.00
020 dépenses imprévues	0.00		
10 dotations fonds divers réserves	0.00		
16 remboursements emprunts	12 341.68		
Dépenses réelles	15 535.62	Recettes réelles	3 777.88
040 Opérations d'ordre entre sect°	12 333.00	021 Virement de la sect° de fonct.	
041 Opérations patrimoniales	0.00	040 Opérations d'ordre entre sect°	42 229.00
		041 Opérations patrimoniales	0.00
Dépenses de l'exercice	27 868.62	Recettes de l'exercice	46 006.88
RESULTAT DE L'ANNEE (déficit)		RESULTAT DE L'ANNEE (excédent)	18 138.26
001 report déficit invest N-1	0.00	001 Report excédent N-1	3 563.50
RAR à reprendre en n+1	0.00	RAR à reprendre en n+1	0.00
Dépenses cumulées	27 868.62	Recettes cumulées	49 570.38
RESULTAT CUMULE (déficit)		RESULTAT CUMULE (excédent)	21 701.76

Hhors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, APPROUVE (pour : 12 - contre : 0 – abstention : 0) le compte financier unique du budget annexe « eau assainissement » (38701) pour l'année 2024

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE BOULANGERIE 38702

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Sylvie LASSEUR-LAJUGIE adjointe chargée des finances »

Le budget principal de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis au vote de l'assemblée délibérante s'est exécuté pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
011 Charges à caractères général	2 230.04	013 Atténuation de charges	0.00
012 Charges de personnel	0.00	70 Produits des services	0.00
014 Atténuation de produits	0.00	73 Impôts et taxes	0.00
65 Autres charges de gestion courante	0.21	74 Dotations et participations	0.00
66 Charges financières	174.80	75 Autres produits de gestion courante	4 086.00
67 Charges spécifiques	0.00	76 Produits financiers	0.00
68 dotations aux provisions	0.00	77 Produits spécifiques	0.00
Dépenses réelles	2 405.05	78 Reprise sur amort. et provisions	0.00
023 Virement à la section d'investissement	0.00	Recettes réelles	4 086.00
042 Opérations d'ordre entre sections	0.00	042 Opérations d'ordre entre sections	0.00

043 Opération à l'intérieur de la section	0.00	043 Opération à l'intérieur de la section	0.00
Dépenses de l'exercice	2 405.05	Recettes de l'exercice	4 086.00
RESULTAT SUR L'ANNEE (déficit)		RESULTAT SUR L'ANNEE (excédent)	1 680.95
002 Report déficit fonct. N-1	0.00	002 Report excédent fonct. N-1	1 966.87
Dépenses cumulés	2 405.05	Recettes cumulées	6 052.87
RESULTAT CUMULE (déficit)		RESULTAT CUMULE (excédent)	3 647.82

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTE (en €)	
20 Immo. incorporelles	0.00	1068 Affectation du résultat	3 354.66
21 Immo. corporelles	0.00	13 Subventions d'investissement reçues	0.00
22 Immo. reçues en affectation	0.00	16 Emprunts et dettes assimilées (-165)	0.00
23 Immo. en cours	0.00	20 Immo. incorporelles (sauf 204)	0.00
020 dépenses imprévues	0.00	21 Immo. corporelles	0.00
10 dotations fonds divers réserves	0.00	22 Immo. reçues en affectation	0.00
16 remboursements emprunts	3 463.60	23 Immo. en cours	0.00
Dépenses réelles	3 463.60	Recettes réelles	3 354.66
		021 Virement de la section de fonct.	0.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	040 Opérations d'ordre entre section	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	0.00	041 Opérations patrimoniales	0.00
Dépenses de l'exercice	3 463.60	Recettes de l'exercice	3 354.66
RESULTAT SUR L'ANNEE (déficit)	108.94	RESULTAT SUR L'ANNEE (excédent)	
001 report déficit invest N-1	3 354.66	001 Report excédent N-1	0.00
RAR à reprendre en n+1	0.00	RAR à reprendre en n+1	0.00
Dépenses cumulées	6 818.26	Recettes cumulées	3 354.66
RESULTAT CUMULE (déficit)	3 463.60	RESULTAT CUMULE (excédent)	

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, APPROUVE (pour : 12 – contre : 0 – abstention : 0) le compte financier unique du budget annexe « Boulangerie » 2024

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE 2 38702

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Sylvie LASSEUR-LAJUGIE adjointe chargée des finances ;

Le budget principal de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis au vote de l'assemblée délibérante s'est exécuté pour les opérations des sections de fonctionnement et d'investissement tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
011 Charges à caractères général	27 194.00	013 Atténuation de charges	0.00
012 Charges de personnel	0.00	70 Produits des services	0.00
014 Atténuation de produits	0.00	73 Impôts et taxes	0.00
65 Autres charges de gestion courante	0.00	74 Dotations et participations	0.00
66 Charges financières	0.00	75 Autres produits de gestion courante	0.20
67 Charges spécifiques	0.00	76 Produits financiers	0.00
68 Dotations aux provisions	0.00	77 Produits spécifiques	0.00
Dépenses réelles	27 194.00	Recettes réelles	0.20
023 Virement à la section d'invest.	0.00		
042 Opérations d'ordre entre sections	8 528.02	042 Opérations d'ordre entre sections	16 261.75
043 opérations d'ordre intérieur section	0.00	043 opérations d'ordre intérieur section	0.00
Dépenses de l'exercice	35 722.02	Recettes de l'exercice	16 261.95
RESULTAT DE L'ANNEE	19 460.07	RESULTAT DE L'ANNEE	
002 Report déficit fonct. N-1	0.00	002 Report excédent fonct N-1	215 883.23
Dépenses cumulés	35 722.02	Recettes cumulées	232 145.18
RESULTAT CUMULE		RESULTAT CUMULE	196 423.16

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
20 Immo. incorporelles	0.00	13 Subventions d'investissement reçues	0.00
21 immobilisations corporelles	0.00	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00
22 immo reçues en affectation	0.00	10 Dotat*,fonds divers,réserves(-1068)	0.00
23 Immo. en cours	0.00	024 Produits des cessions	0.00
10 dotations fonds divers réserves	0.00		
13 Subventions d'investissement	0.00	1068 Affectation excédent fonct N-1	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00		
18 Compte de liaison	0.00		
26 Participations et créances rattachées	0.00	Recettes réelles	0.00
27 Autres immobilisations financières	0.00		
Dépenses réelles	0.00	021 Virement de la section de fonct.	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	16 261.75	040 Opérations d'ordre entre section	8 528.02
041 Opérations patrimoniales	0.00	041 Opérations patrimoniales	0.00
Dépenses de l'exercice	16 261.75	Recettes de l'exercice	8 528.02
RESULTAT DE L'ANNEE (déficit)	7 733.73	RESULTAT DE L'ANNEE (excédent)	
001 report déficit invest N-1	8 528.02	001 Report excédent N-1	0.00
RAR à reprendre en n+1	0.00	RAR à reprendre en 2023	0.00
Dépenses cumulés	24 789.77	Recettes cumulées	8 528.02
RESULTAT CUMULE	16 261.75	RESULTAT CUMULE	

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, APPROUVE (pour : 12 – contre : 0 – abstention : 0) le compte financier unique du budget annexe « Lotissement Bellevue 2 » 2024

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 38700

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Nicolas MASSOL, Maire

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Considérant que le montant du déficit d'investissement 2023 reporté au budget 2024 (au 001) était erroné. Il aurait dû être reporté comme excédent de 114 297,35 €, alors qu'il a été porté pour un déficit de 208 527,24 (correspondant au résultat corrigé des RAR).

Constatant un excédent de fonctionnement de : 416 603.52 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit voix pour : 13 – contre : 0 – abstention : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		+ 218 268.68 €
précédé du signe + (excédent) ou- (déficit)		
B Résultats antérieurs reportés		+ 198 334.84 €
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou- (déficit)		
C Résultat à affecter		+ 416 603.52 €
= A+B (hors restes à réaliser)		
{SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement 001		+ 63.662.05 €
Résultat de l'exercice 2024 =	- 50 635.30 €	
Résultat d'investissement reporté (ligne 001)	+ 114 297.35 €	
Précédé du signe + (excédent) ou- (déficit)		
E Solde des restes à réaliser d'investissement		+ 203 979.00€
RAR dépenses :- 54 421.00 €		
RAR recettes : + 258400.00 €		
F. Besoin de financement (si D+E<0 sinon pas de besoin)	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	416 603.52 €
1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement = au minimum la couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002		416 603.52 €
DEFICIT REPORTÉ D 002		0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT 38701

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Nicolas MASSOL, Maire

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe eau/assainissement

Constatant un excédent de fonctionnement de : 25 273.17 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe eau/assainissement comme suit (voix pour : 13 – contre : 0 – abstention : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédent du signe + (excédent) ou - (déficit)		- 20 270.99 €
Dont B : plus values nettes de cession d'éléments d'actif :		0.00 €
C Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédent du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 45 544.16 €
D Résultat à affecter = A+C (1) (Si D est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 25 273.17 €
E Solde d'exécution cumulé d'investissement		+ 21 701.76 €
Résultat de l'exercice 2024 =	+ 18 138.26 €	
Résultat d'investissement reporté (ligne 001)	+ 3 563.50 €	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
F Solde des restes à réaliser d'investissement		
RAR dépenses : 0.00 €		0.00 €
RAR recettes : 0.00 €		
Besoin de financement G (si E+F<0 sinon pas de besoin)	=E+F	0.00 €
AFFECTATION (2) = D		25 273.17 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement		0.00 €
Pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs = B		
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)		
3) Report en exploitation R 002 du budget annexe de la commune		+ 25 273.17 €
Report en investissement R 001 du budget annexe de la commune		+ 21 701.76 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE BOULANGERIE 38702

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Nicolas MASSOL, Maire

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe « Boulangerie »

Constatant un excédent de fonctionnement de : 3 647.82 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe « Boulangerie » comme suit (voix pour : 13 – contre : 0 – abstention : 0):

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 1 680.95 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 1 966.87 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 3 647.82 €
D Solde d'exécution d'investissement		
Résultat de l'exercice 2024 =	- 108.94 €	- 3 463.60 €
Résultat d'investissement reporté {ligne 001}	- 3 354.66 €	
E Solde des restes à réaliser d'investissement		0.00 €
F. Besoin de financement (si D+E<0 sinon pas de besoin)	=D+E	- 3 463.60 €

AFFECTATION = C	=G+H	3 647.82 €
2) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement = au minimum la couverture du besoin de financement F		3 463.60 €
2) H. Report en fonctionnement R 002		184.22 €
DEFICIT REPORTÉ D 002		0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE BELLEVUE 2 38703

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Nicolas MASSOL, Maire

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe « Lotissement Bellevue 2 »

Constatant un excédent de fonctionnement de : 196 423.16 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe « Lotissement Bellevue 2 » comme suit (voix pour : 13 – contre : 0 – abstention : 0):

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		- 19 460.07 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 215 883.23 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 196 423.16 €
D Solde d'exécution d'investissement		
Résultat de l'exercice 2024 =	- 7 733.73 €	- 16 261.75 €
Résultat d'investissement reporté {ligne 001}	- 8 528.02 €	
E Solde des restes à réaliser d'investissement		0.00 €
F. Besoin de financement (si D+E<0 sinon pas de besoin)	=D+E	- 16 261.75 €

AFFECTATION = C	=G+H + 196 423.16 €
3) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement = au minimum la couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002	196 423.16 €
DEFICIT REPORTÉ D 002	0.00 €

ADMISSION DE TITRES DE RECETTE EN NON-VALEUR - BUDGET 38700 « BUDGET PRINCIPAL COMMUNE » ET 38701 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

M. le Maire précise également que l'admission en non-valeur correspond à un apurement comptable. Elle n'éteint pas la dette du redevable et n'est pas un obstacle à l'exercice des poursuites. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur pour le budget principal 38700 les titres de recettes suivants inscrits sur la liste 6802980011 pour un montant de 3.96 €

Exercice	Référence	RAR (en €)	Motif de présentation
2023	T-52	2.00	PV carence
2023	T-45	1.96	PV carence

- de ne pas admettre en non-valeur pour le budget principal 38700 les titres de recettes suivants inscrits sur la liste 6802980011 pour un montant de 1236.90 €, estimant que les éléments à sa connaissance lui permettent de penser que des poursuites pourraient être fructueuses

Exercice	Référence	RAR (en €)	Motif de présentation
2023	T-93	412.30	PV carence
2023	T-118	412.30	PV carence
2023	T-83	412.30	PV carence

- d'admettre en non-valeur pour le budget eau et assainissement 38701 les titres de recettes suivants inscrits sur la liste 6592130011 pour un montant de 1718.73 €

Exercice	Référence	RAR (en €)	Motif de présentation
2023	R-2-314	3.50	Poursuite sans effet
2023	R-2-314	4.62	Poursuite sans effet
2019	R-2-32	14.75	Poursuite sans effet
2020	R-1-63	17.00	Poursuite sans effet
2019	R-3-59	19.47	Poursuite sans effet
2023	R-2-352	19.50	PV carence
2023	R-2-115	21.00	PV carence
2020	R-1-63	22.44	Poursuite sans effet
2022	R-2-108	25.00	PV carence
2023	R-2-352	25.74	PV carence
2023	R-2-115	27.72	PV carence
2022	R-2-108	33.00	PV carence

2022	R-2-140	1.00	RAR inférieur au seuil poursuite
2019	R-3-337	46.80	Décédé et demande renseignement négative
2023	R-2-314	54.26	Poursuite sans effet
2023	R-2-352	80.52	PV carence
2023	R-2-314	88.96	Poursuite sans effet
2019	R-2-32	89.20	Poursuite sans effet
2023	R-2-172	90.00	Poursuite sans effet
2023	R-2-352	46.42	PV carence
2020	R-1-63	103.62	Poursuite sans effet
2021	R-2-12	0.06	RAR inférieur au seuil poursuite
2023	R-2-115	120.56	PV carence
2022	R-2-108	134.00	PV carence
2019	R-3-59	141.61	Poursuite sans effet
2020	R-1-63	144.22	Poursuite sans effet
2023	R-2-115	164.76	PV carence
2022	R-2-108	179.00	PV carence

- d'autoriser l'émission de mandats à l'article 6541 – section de fonctionnement du budget principal de la commune 38700 et du budget annexe « eau et assainissement » 38701 pour les titres admis en non-valeur

Le Conseil Municipal précise que si la situation de certains débiteurs insolubles se modifiait notamment en cas de retour à une meilleure fortune, les créances admises en non-valeur pourraient toujours faire l'objet d'actions en recouvrement.

Fait et délibéré à Comps-la-Grand-Ville les jours, mois et an susdits.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT-SAUVEUR POUR L'AMELIORATION DU SYSTEME DE SONORISATION DE L'EGLISE SAINT-SAUVEUR

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des Amis de Saint-Sauveur l'a informé du besoin d'améliorer le système de sonorisation de l'église de Saint-Sauveur

L'engagement de cet achat sera pris en accord avec l'association « les amis de Saint-Sauveur » qui suivra les travaux et participera financièrement à hauteur de 100% des frais H.T. sous forme de subvention à la commune.

Deux options sont possibles : sans antenne déportable (1911.56 € HT - 2293.87 € TTC) ou avec antenne déportable (2852.52 € HT – 3424.50 € TTC)

M. le Maire précise aussi qu'il étudie la possibilité d'utiliser l'enceinte portable qui va être acquise pour la salle des fêtes ce qui permettrait de ne pas avoir à acheter d'antenne déportable.

M. le Maire présente au Conseil municipal la convention qui formalisera les termes de cet engagement. Le choix entre les deux options possibles sera réalisé après complément d'information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention avec les Amis de Saint-Sauveur telle qu'annexée à la présente délibération et autorise M. le Maire à la signer.
- d'inscrire au budget 2025 les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Convention

entre :

La commune représentée par M. Nicolas MASSOL agissant en qualité de Maire, en vertu d'une délibération en date du 14 avril 2025, d'une part,

et

L'association « Les Amis de St Sauveur » représentée par son président, M. Jean-Paul MOLINIER, ci-après dénommée « l'Association »

pour l'exécution de la présente convention, d'autre part.

Préambule :

L'association « Les Amis de St Sauveur » déclarée association de sauvegarde du patrimoine et qui à ce titre est gestionnaire de l'église de St Sauveur, souhaite faire exécuter des travaux d'amélioration du système de sonorisation.

La commune de Comps-la-Grand-Ville, propriétaire des lieux, a donné un avis favorable et soutien dans ce projet l'association.

Pour assurer la cohérence et le bon suivi des travaux, la mairie et l'association se sont accordées pour une convention de maîtrise d'œuvre.

Article 1 : Objet

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune, propriétaire de l'église St Sauveur.

Par cette convention, et en vertu de la délibération du 14 avril 2025,

La commune de Comps-la-Grand-Ville, par l'intermédiaire de son maire Nicolas MASSOL confie la maîtrise d'œuvre à l'Association « Les Amis de St Sauveur » représentée par son président Jean Paul MOLINIER pour assurer la gestion et le suivi des travaux suivants : **amélioration du système de sonorisation de l'église de Saint-Sauveur**

Article 2 : Contenu de la mission

Les responsabilités de l'Association, maître d'œuvre, s'exercent pour les phases suivantes :

- Procédure de demandes des devis,
- Suivi de la bonne exécution des travaux,

L'Association s'engage en outre à financer le montant des travaux fixés à € H.T. soit € TTC

Cette somme sera versée à la commune dès réception de la facture en mairie.

Article 3 : Modification des travaux

Toutes modifications des travaux ou du budget prévus, devront faire l'objet d'un accord écrit de la commune de Comps-la-Grand-Ville.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature et jusqu'à l'encaissement de la subvention de l'Association correspondant à 100% du montant H.T. des travaux soit €.

Fait à Comps-la-Gand-Ville, le2025

Pour la Commune,

Le Maire,
Nicolas MASSOL

Pour l'association,

Le Président,
Jean-Paul MOLINIER

RENOVATION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PAR DES LAMPES LED

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la réunion du 20.02.2025 d'autres éléments ont été portés à sa connaissance notamment :

- L'installation des 5 candélabres autonomes coûterait à 16 645 € HT avec participation de la commune à hauteur d'environ 90%
- Les habitants du hameau de Nescoulac ne sont pas intéressés par l'installation de l'éclairage public

Monsieur le Maire s'est donc rapproché une nouvelle fois du SIEDA afin de faire estimer le coût du changement des lampes actuelles par des lampes LED simplement sur les secteurs qui bénéficient d'horloges. Cela représenterait 97 lampes sur un total 160 soit 60.63% du parc. Le retour financier est estimé, en fonction du coût prévisionnel, à moins de 6 ans.

Il informe donc le Conseil Municipal que dans le cadre de la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, le SIEDA indique que le montant des travaux s'élèverait à 50 950 Euros HT. POUR 97 Unités

Monsieur le Maire précise aussi que sur ce montant et conformément au règlement d'usage du transfert de compétence, la participation de la commune serait de 20 380 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De valider le projet de rénovation de 97 lampes d'éclairage public par des sources LED
- De s'engager à payer une participation estimée à 20 380 Euros
- Que la participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 20240408-01 du 08 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts ainsi:

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30.69 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 45.74 %
- taxe d'habitation: 10.24 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 21.53 %

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas faire évoluer les taux et maintenir ceux appliqués en 2024 soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30.69 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 45.74 %
- taxe d'habitation: 10.24 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 21.53 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL ET PRÉSENTATION DE LA NOTE BREVE ET SYNTHÉTIQUE

Monsieur le Maire et Mme l'adjointe chargée des finances présentent le budget primitif principal 2025 de la commune, étudié en commission et comprenant le détail des subventions. Ils présentent également la note brève et synthétique annexée à celui-ci. M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce budget, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
011 Charges à caractères général	147 290.00	013 Atténuation de charges	14 000.00
012 Charges de personnel	233 500.00	70 Produits des services	60 040.00
014 Atténuation de produits	6 000.00	73 Impôts et taxes	13 500.00
65 Autres charges de gest° courante	87 717.00	731 Fiscalité locale	214 000.00
66 Charges financières	15 100.00	74 Dotations et participations	281 145.00
67 Charges exceptionnelles	1 000.00	75 Autres produits de gestion courante	209 050.00
68 Dotations aux provisions	0.00	76 Produits financiers	1.50
		77 Produits exceptionnels	10.00
		78 Reprise sur amorts et provisions	0.00
Dépenses réelles	490 607.00	Recettes réelles	791 746.50
023 Virement à la sect° d'invest.	709 190.42		
042 Opérat° d'ordre entre sections	8 552.60	042 Opérat° d'ordre entre sections	0.00
043 Opération à l'intérieur de la sect°	0.00	043 Opération à l'intérieur de la sect°	0.00
002 Résultat reporté N-1		002 Résultat reporté N-1	416 603.52
Total de l'exercice	1 208 350.02	Total de l'exercice	1 208 350.02

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
20 Immo. incorporelles	600.00	13 Subventions d'investissement reçues	327 000.00
21 à 23 Immo. corporelles/en cours	0.00		
Opération 113 matériel informatique	10 000.00	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00
Opération 114 cimetièrre	20 000.00		
Opération 155 éclairage public	25 000.00	20 Immobilisations corporelles	0.00
Opération 156 aire de jeux	6 000.00	204 Subventions d'équipement versées	0.00
Opération 176 bâtiments scolaires	312 000.00	21 Immobilisations corporelles	0.00
Opération 185 mobilier	12 000.00	22 Immobilisations reçues en affectation	0.00
Opération 191 voirie	64 000.00	23 Immobilisations en cours	0.00
Opération 192 matériel	4 807.00		
Opération 197 bâtiments communaux	14 000.00	10 Dotat°,fonds divers,réserves(-1068)	64 000.00
Opération 202 aire de sport	150 000.00	1068 Affectation excédent de fonct. N-1	0.00
Opération 204 salle des fêtes	32 608.07		
Opération 205 sécurisation voirie	41 050.00	138 autres subv. d'invest. Non transf.	2 860.00
Opération 207 signalisation voirie	2 000.00		
Opération 208 adressage	700.00		
Opération 209 réhab cabinet médical	6 000.00		
Opération 210 aire de stationnement	150 000.00	18 Compte de liaison	0.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0.00	26 Participations et créances rattachées	0.00
13 Subventions d'investissement	15 000.00	27 Autres immobilisations financières	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	59 500.00		
18 Compte de liaison	0.00	024 Produits des cessions	0.00
26 Participations et créances rattach.	0.00		
27 Autres immobilisations financières	250 000.00	45 Opération pour compte de tiers	17 000.00
45 Opération pour compte de tiers	17 000.00		
Dépenses réelles	1 192 265.07	Recettes réelles	410 860.00
		021 Virement de la sect° de fonct.	709 190.42
040 Opérations d'ordre entre section	0.00	040 Opérations d'ordre entre section	8 552.60
041 Opérations patrimoniales	0.00	041 Opérations patrimoniales	0.00
001 Résultat reporté N-1		001 Résultat reporté N-1	63 662.05
Total de l'exercice	1 192 265.07	Total de l'exercice	1 192 265.07

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE (voix pour: 13 - contre: 0 - abstention: 0) le budget primitif 2025 du budget principal 38700 tel que présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

AUTORISE M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels dans les limites suivantes :

- 7.5% en fonctionnement des dépenses réelles de fonctionnement
- 7.5% en investissement des dépenses réelles d'investissement

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT
38701**

Monsieur le Maire et Mme l'adjointe chargée des finances présentent le budget primitif 2025 du budget annexe « eau et assainissement », étudié en commission. M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce budget, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
011 Charges à caractères général	58 410.00	013 Atténuation de charges	0.00
012 Charges de personnel	36 900.00	70 Produits des services	109 230.00
014 Atténuation de produits	3 800.00	73 Produits issus de la fiscalité	0.00
65 Autres charges de gestion courante	85 020.00	74 Subventions d'exploitation	19 201.96
66 Charges financières	3 032.18	75 Autres produits de gestion courante	79 200.00
67 Charges exceptionnelles	22 265.99	76 Produits financiers	0.00
68 Dotations aux provisions et dépréciation	0.00	77 Produits exceptionnels	0.00
022 Dépenses imprévues	0.00		
Dépenses réelles	209 428.17	Recettes réelles	207 631.96
023 Virement à la sect° d'invest.	0.00		
042 Opérations d'ordre entre sections	33 791.00	042 Opérations d'ordre entre sections	10 314.04
002 Résultat reporté N-1		002 Résultat reporté N-1	25 273.17
Total de l'exercice	243 219.17	Total de l'exercice	243 219.17

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
20 Immo. incorporelles	0.00	13 subvention d'investissement	0.00
21 Immo. corporelles	0.00	16 emprunts et dettes assimilées	0.00
22 Immo reçues en affectation	0.00	20 à 23 (immobilisations)	0.00
23 Immo en cours	0.00	10 dotations, fonds divers et réserves	500.00
Opération 183 Machines	3 000.00	1068 affectation excédent fonct n-1	7 578.99
Opération 187 réseau asst collectif	39 237.71		
16 Remboursement d'emprunts	11 020.00		
Dépenses réelles	53 257.71	Recettes réelles	8 078.99
		021 Virement de la section de fonc	0.00
040 Opérations d'ordre entre sect°	10 314.04	040 Opérations d'ordre entre sect°	33 791.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	041 Opérations patrimoniales	0.00
001 Résultat reporté N-1		001 Résultat reporté N-1	21 701.76
Total de l'exercice	63 571.75	Total de l'exercice	63 571.75

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE (voix pour: 13 – contre : 0 - abstention: 0) le budget primitif 2025 du budget annexe « eau et assainissement » 38701 tel que présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE BOULANGERIE 38702

Monsieur le Maire et Mme l'adjointe chargée des finances présentent le budget primitif 2025 du budget annexe « Boulangerie », étudié en commission. M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce budget, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
011 Charges à caractères général	620.00	013 Atténuation de charges	0.00
012 Charges de personnel	0.00	70 Produits des services	385.00
014 Atténuation de produits	0.00	73 Produits issus de la fiscalité	0.00
65 Autres charges de gestion courante	1.00	74 Subventions d'exploitation	0.00
66 Charges financières	62.32	75 Autres produits de gestion courante	114.10
67 charges exceptionnelles		76 Produits financiers	0.00
68 Dotations aux provisions et dépréciation	0.00	77 Produits exceptionnels	0.00
Dépenses réelles	683.32	78 reprise sur amort. et provisions	0.00
023 Virement à la section d'invest.	0.00	Recettes réelles	499.10
042 Opérations d'ordre entre sections	0.00	042 Opérations d'ordre entre sections	0.00
043 op. D'ordre à l'intérieur de la SF	0.00	043 op. D'ordre à l'intérieur de la SF	0.00
002 Résultat reporté N-1		002 Résultat reporté N-1	184.22
Total de l'exercice	683.32	Total de l'exercice	683.32

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
opérations d'équipements	0.00	13 subv invest	0.00
20 immo. Incorp (sauf opérations et 204)	0.00	16 emprunts et dettes	0.00
204 subv équip versées (sauf opérations)	0.00	20 immo incorporelles	0.00
21 Immo. corporelles	0.00	204 subv invest versées	0.00
22 immo reçues en affectation	0.00	21 Immo. corporelles	0.00
23 Immo. en cours	0.00	22 immo reçues en affectation	0.00
16 Remboursement d'emprunts	3 577.11	23 Immo. en cours	0.00
Dépenses réelles	3 577.11	024 cessions	4 970.99
		1068 Affectat° excédent fonct N-1	3 463.60
		Recettes réelles	8 434.59
		021 Virement de la sect° de fonct.	0.00
040 Opérations d'ordre entre sect°	0.00	040 Opérations d'ordre entre sect°	0.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	041 Opérations patrimoniales	0.00
001 Résultat reporté N-1	3 463.60	001 Résultat reporté N-1	
Total de l'exercice	7 040.71	Total de l'exercice	8 434.59

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE (voix pour : 13 – contre : 0 – abstention : 0) le budget primitif 2025 du budget annexe « Boulangerie » 38702 tel que présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

AUTORISE M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels dans les limites suivantes :

- 7.5% en fonctionnement des dépenses réelles de fonctionnement
- 7.5% en investissement des dépenses réelles d'investissement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE 2 - 38703

Monsieur le Maire et Mme l'adjointe chargée des finances présentent le budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement Bellevue 2 », étudié en commission. M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce budget, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
011 Charges à caractères général	0.00	013 Atténuation de charges	0.00
012 Charges de personnel	0.00	70 Produits des services	57 936.69
014 Atténuation de produits	0.00	73 Produits issus de la fiscalité	0.00
65 Autres charges de gestion courante	238 108.10	74 Subventions d'exploitation	0.00
66 Charges financières	0.00	75 Autres produits de gest° courante	10.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	76 Produits financiers	0.00
68 Dotations aux provisions et dépréciat°	0.00	77 Produits exceptionnels	0.00
		78 Reprise sur amorts et provisions	0.00
Dépenses réelles	238 108.10	Recettes réelles	57 946.69
023 Virement à la section d'invest.	0.00		
042 Opérations d'ordre entre sections	35 722.02	042 Opérat° d'ordre entre sections	19 460.27
002 Report excédent fonct N-1		002 Report excédent fonct N-1	196 423.16
Total de l'exercice	273 830.12	Total de l'exercice	273 830.12

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
21 Immo. corporelles	0.00	16 avance communale	0.00
21 Autres immo. corporelles	0.00		
23 Immo. en cours	0.00	1068 Affectat° excédent fonct N-1	0.00
16 Remboursement d'emprunts	0.00		
Dépenses réelles	0.00	Recettes réelles	0.00
040 Opérations d'ordre entre sect°	19 460.27	040 Opérations d'ordre entre sect°	35 722.02
041 Opérations patrimoniales	0.00	041 Opérations patrimoniales	0.00
001 report déficit invest N-1	16 261.75	001 report déficit invest N-1	
Total de l'exercice	35 722.02	Total de l'exercice	35 722.02

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE (voix pour : 13 – contre : 0 – abstention : 0) le budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement Bellevue 2 » 38703 tel que présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

AUTORISE M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels dans les limites suivantes :

- 7.5% en fonctionnement des dépenses réelles de fonctionnement
- 7.5% en investissement des dépenses réelles d'investissement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PUECH - 38704

Monsieur le Maire et Mme l'adjointe chargée des finances présentent le budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement le Puech », étudié en commission. M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce budget, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
011 Charges à caractères général	244 600.00	013 Atténuation de charges	0.00
012 Charges de personnel	0.00	70 Produits des services	244 600.00
014 Atténuation de produits	0.00	73 Produits issus de la fiscalité	0.00
65 Autres charges de gestion courante	10.00	74 Subventions d'exploitation	0.00
66 Charges financières	0.00	75 Autres produits de gest° courante	10.00
68 Dotations aux provisions et dépréciat°	0.00	76 Produits financiers	0.00
		77 Produits exceptionnels	0.00
Dépenses réelles	244 610.00	Recettes réelles	244 610.00
042 Opérations d'ordre entre sections	244 600.00	042 Opérat° d'ordre entre sections	244 600.00
002 Report résultat fonct N-1	0.00	002 Report résultat fonct N-1	0.00
Total de l'exercice	489 210.00	Total de l'exercice	489 210.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
21 Immo. corporelles	0.00	16 avance communale	244 600.00
21 Autres immo. corporelles	0.00		
23 Immo. en cours	0.00		
16 Remboursement emprunts ou avances	244 600.00		
Dépenses réelles	244 600.00	Recettes réelles	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	244 600.00	040 Opérations d'ordre entre section	244 600.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	041 Opérations patrimoniales	0.00
001 Report résultat invest N-1	0.00	001 Report résultat invest N-1	0.00
Total de l'exercice	489 200.00	Total de l'exercice	489 200.00

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE (voix pour :13 – contre : 0 – abstention : 0) le budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement Le Puech » 38704 tel que présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

AUTORISE M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels dans les limites suivantes :

- 7.5% en fonctionnement des dépenses réelles de fonctionnement
- 7.5% en investissement des dépenses réelles d'investissement

CONVENTION DE SERVITUDES DE RESEAU ET OUVRAGE ENEDIS : PARCELLE B1286 ALIMENTATION CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE SALLE DES FETES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes, un raccordement au réseau électrique est nécessaire. ENEDIS va effectuer les travaux nécessaires en domaine public et sur la parcelle B1286.

Sur cette parcelle B1286 propriété communale rue du stade, ENEDIS souhaite établir une canalisation souterraine de 1m de large sur 1 m de long, établir des bornes de repérage si besoin, encastre un coffret dans le mur en bordure de voie. Afin de formaliser cette servitude pour installation d'ouvrages électriques, M. le Maire présente le projet de convention bipartite à signer entre la commune et la société ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'établissement de canalisations, bornes de repérage et l'installation d'un coffret tel que défini dans le projet de convention présenté
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ad hoc avec ENEDIS

QUESTIONS DIVERSES

Mme MAUREL demande des renseignements concernant la gestion de la forêt des Garroustes suite à la rencontre avec les agents de l'Office National des Forêts.

Monsieur le Maire précise que le projet d'une coupe « à blanc » n'est finalement pas retenu au profit d'un étalement des coupes avec plantation de nouvelles essences.

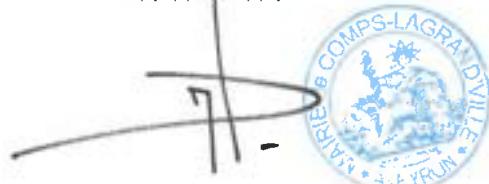
Les agents de l'ONF viendront présenter le plan de gestion de la forêt à l'ensemble du Conseil Municipal le 06 mai 2025 à 20h30.

Fait à Comps La-Grand-Ville le 16 avril 2025

Approuvé à l'unanimité des votants lors de la sécession du 06 mai 2025

Le Maire

Nicolas MASSOL



La Secrétaire de Séance

Marie-Josée CALMELS

